

Tissus & Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Coy), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2347, Boite de Poste 917. Abonnement: dans tout le Canada et aux Etats-Unis, \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTRÉAL, Can.**

Vol. VI

MONTRÉAL, MARS 1905

No 3

LE REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE BONNE HEURE

Le dernier règlement passé par le Conseil Municipal de Montréal concernant la Fermeture de bonne heure aura-t-il le sort du précédent?

Un certain nombre de marchands se refusent à observer le règlement qu'ils déclarent inconstitutionnel comme entravant la liberté du commerce.

Les tribunaux seront appelés à se prononcer en la matière, et, jusqu'à ce qu'un jugement définitif ait été rendu, il est douteux que le règlement soit généralement observé par les marchands.

On sait ce que les procès de ce genre durent de temps, avant qu'intervienne une décision finale.

La résistance au règlement qui s'est manifestée ne fera sans doute que s'accroître et les commis-marchands devront attendre qu'ils aient obtenu gain de cause en dernier ressort — si jugement est rendu en faveur de la ville — pour jouir des soirées de congé que leur accorde le règlement municipal.

Si la cité perd son point — ce qui est dans le domaine des choses possibles — les commis n'auront qu'une seule ressource, celle de s'entendre avec leurs patrons.

C'est ce que nous leur avons conseillé de faire dès le début de l'agitation pour la fermeture de bonne heure. Il sera peut-être plus difficile, après que les moyens de contrainte auront échoué, d'en arriver à un accord embrassant sinon la totalité du moins la grande majorité des magasins.

Il serait à souhaiter qu'on en vint à cet accord sans attendre les longs délais de la procédure pour faire valider ou invalider le règlement.

LES TIMBRES DE COMMERCE

La Délégation à Ottawa

De l'aveu même des membres du Gouvernement, la délégation qui s'est rendue à Ottawa le 9 mars pour demander au Gouvernement l'abolition des Timbres de Commerce est la délégation la plus nombreuse et la plus importante qui ait jamais présenté une requête au Parlement.

Parmi les délégués il y avait des représentants des classes commerciales de toutes les villes du Canada, de l'Atlantique au Pacifique.

Les délégués qui ont pris le train spécial à la Gare Bonaventure, au départ de Montréal, à 8 h. a. m., étaient au nombre de 300 et représentaient toutes les branches du Commerce et de l'Industrie. Epiciers, marchands de nouveautés, pharmaciens, marchands de chaussures, etc... manufacturiers, étaient tous unis dans une même manifestation pour l'abolition des Timbres de Commerce. Ce n'était pas seulement le commerce de détail qui s'en allait à Ottawa demander la protection

du gouvernement contre l'effet pernicieux des reçus au comptant, mais également le commerce de gros qui sait quels ravages ont fait dans sa clientèle les Timbres de Commerce.

Le trajet a duré trois heures et à l'arrivée à Ottawa les délégués furent reçus par le maire d'Ottawa et MM. Honoré Gervais, M. P., S. Geen, président de la Dominion Retail Merchants Association; E. M. Trowen, secrétaire de cette même association; M. J. A. Beaudry, secrétaire de la Fédération des Commerçants-Détailiers de Montréal, etc., etc.

La délégation de la province de Québec augmentée maintenant de celles des autres provinces, formait une procession composée de plus de 600 personnes qui se mirent en route pour le Palais du Parlement. Un des délégués faisait facilement remarquer que c'était le convoi funèbre des Timbres Verts.

Pour recevoir la délégation on fut obligé de lui réserver la salle des délibérations du Comité des Chemins de fer qui, quoique très grande, ne le fut cependant pas assez pour contenir tous les délégués.

Quelques minutes après midi, le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier fit son entrée accompagné de Sir William Mulock, suivi peu après par les Hons. MM. R. Préfontaine, W. S. Fielding, Sydney Fisher, C. Fitzpatrick, C. S. Hyman et Brodeur; les ministres firent leur entrée salués par de chaleureux applaudissements.

M. H. Gervais M. P., présenta alors la délégation qui, dit-il, comprend des représentants des associations commerciales les plus importantes de toutes les parties du Canada. Toutes ces associations ont été dès le début opposées au système des Timbres qui a maintenant pris d'énormes proportions, qui est un système frappé d'injustice et qui est devenu une menace formidable pour le commerce de détail.

M. Gervais explique le fonctionnement des Timbres de Commerce qu'il qualifie d'imposition et de taxe directe; et démontre que les compagnies de Timbres de Commerce ne sont, en somme, que des monopoles déguisés et que leur façon d'opérer ne constitue ni plus ni moins qu'une conspiration du commerce.

Bien que les législatures des provinces d'Ontario et de Québec aient passé des lois contre l'usage des timbres, les compagnies continuent leurs opérations en défendant leur cause devant les tribunaux. A l'heure présente, ces mêmes compagnies déclarent que leur intention est de porter, au besoin, leur cause devant le Conseil Privé.

Sir Wilfrid Laurier questionnant l'orateur demande si les législatures d'Ontario et de Québec ont passé des lois contre l'usage des Timbres?

Sur la réponse affirmative de M. Gervais, Sir Wilfrid demande si ces lois n'ont pas été déclarées inconstitutionnelles par plusieurs juges?